

## Pour les enfants et les jeunes

- Favoriser le bien-être, l'épanouissement et l'autonomie des enfants et des jeunes
- Amener les enfants et les jeunes à devenir des citoyens
- Favoriser les échanges intergénérationnels

## Pour les familles et les adultes

- Permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale
- Améliorer les moyens de communication
- Développer la participation des familles
- Favoriser l'accès aux sports-loisirs-culture

## Pour le territoire

- Favoriser l'attractivité du territoire
- Favoriser l'accès aux services pour tous
- Développer la qualité des services de proximité
- Développer la solidarité territoriale

# Projet éducatif

## Communauté de Communes LIFFRE-CORMIER Communauté

---

### I. CONTEXTE

Créée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Liffre-Cormier Communauté est une communauté de communes composée de 9 communes et compte 26830 habitants pour une superficie de 252 km<sup>2</sup>.

Territoire dynamique, traversé par l'A84 et desservi par 3 échangeurs, riche de 7000 hectares de forêts et de nombreux étangs, ce territoire est composé de nombreux équipements sportifs, culturels et de loisirs.

Un territoire au profil très familial, 77% d'allocataires avec enfants et 25% de la population de moins de 18 ans.

Deux lycées, quatre collèges et dix-sept écoles primaires accueillent les jeunes et enfants du territoire. Depuis septembre 2020, un nouveau lycée accueille 1200 élèves à Liffre.

- 397 lycéens
- 2142 collégiens
- 2319 enfants en écoles primaires

#### Les communes membres de la communauté de communes Liffre-Cormier Communauté

Chasné-sur-Illet

Dourdain

Ercé-Près-Liffre

Gosné

La Bouëxière

Liffre

Livré-sur-Changeon

Mézières-sur-Couesnon

Saint-Aubin-du-Cormier

Une réflexion, axée sur une volonté d'équité territoriale en matière de service à destination des enfants et des jeunes est engagée.

Dans un premier temps, cette réflexion a été menée dans le champ d'action des accueils de loisirs et des espaces adolescents. Pour répondre aux besoins de la population et dans la continuité de la politique territoriale, la communauté de communes a souhaité se saisir de la compétence optionnelle Enfance Jeunesse.

#### Constats

##### **Les constats issus des différents diagnostics :**

- Population jeunesse en forte augmentation, un quart a moins 18 ans (contre 20% sur le département).
- Indice jeunesse élevé : 222 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 65 ans (158 en Ille et Vilaine)

- Arrivée du nouveau lycée en 2020 à Liffré avec une aire de recrutement possible de 1300 élèves.
- Couverture en ALSH satisfaisante, avec une offre importante et diversifiée sur les communes permettant une bonne accessibilité géographique.
- Mais des écarts dans le fonctionnement des structures car compétence Enfance Jeunesse partagée entre EPCI et communes, pas de projet unique de territoire.
- Des disparités dans la tarification, les périodes d'ouverture, les moyens humains, les outils de gestion, les locaux...
- Peu de mutualisation entre les ALSH enfants
- Des projets communs et structurants entre les ALSH ados (exemple : webradio)
- Des actions passerelles « enfants vers ados » à renforcer
- Isolement et problèmes d'insertion socioéconomique de certains jeunes

### Enjeux :

- Un territoire en développement, dynamique qui attire de nouvelles familles
- Profil très familial : 76% d'allocataires avec enfants (50% sur le département)
- 25% de la population a moins de 18 ans (20% sur le département)
- De nombreux services aux familles et une attention particulière à la conciliation vie familiale et professionnelle
- Forts taux de bi activité des parents (supérieur de 10 points à la moyenne départementale)
- Des acteurs ouverts aux innovations
- La jeunesse, un enjeu de territoire avec l'arrivée prochaine du lycée à Liffré
- Un territoire nouveau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec la loi NOTre, qui se structure et qui réfléchit à ses compétences communautaires
- Un partenariat financier fort avec la Caf
  - Plus d'1,6 millions de subventions versées pour les services aux familles en 2017
  - Près de 20 millions de prestations versées aux allocataires en 2017
- un contrat enfance renégocié en 2018 à l'échelle du nouveau territoire

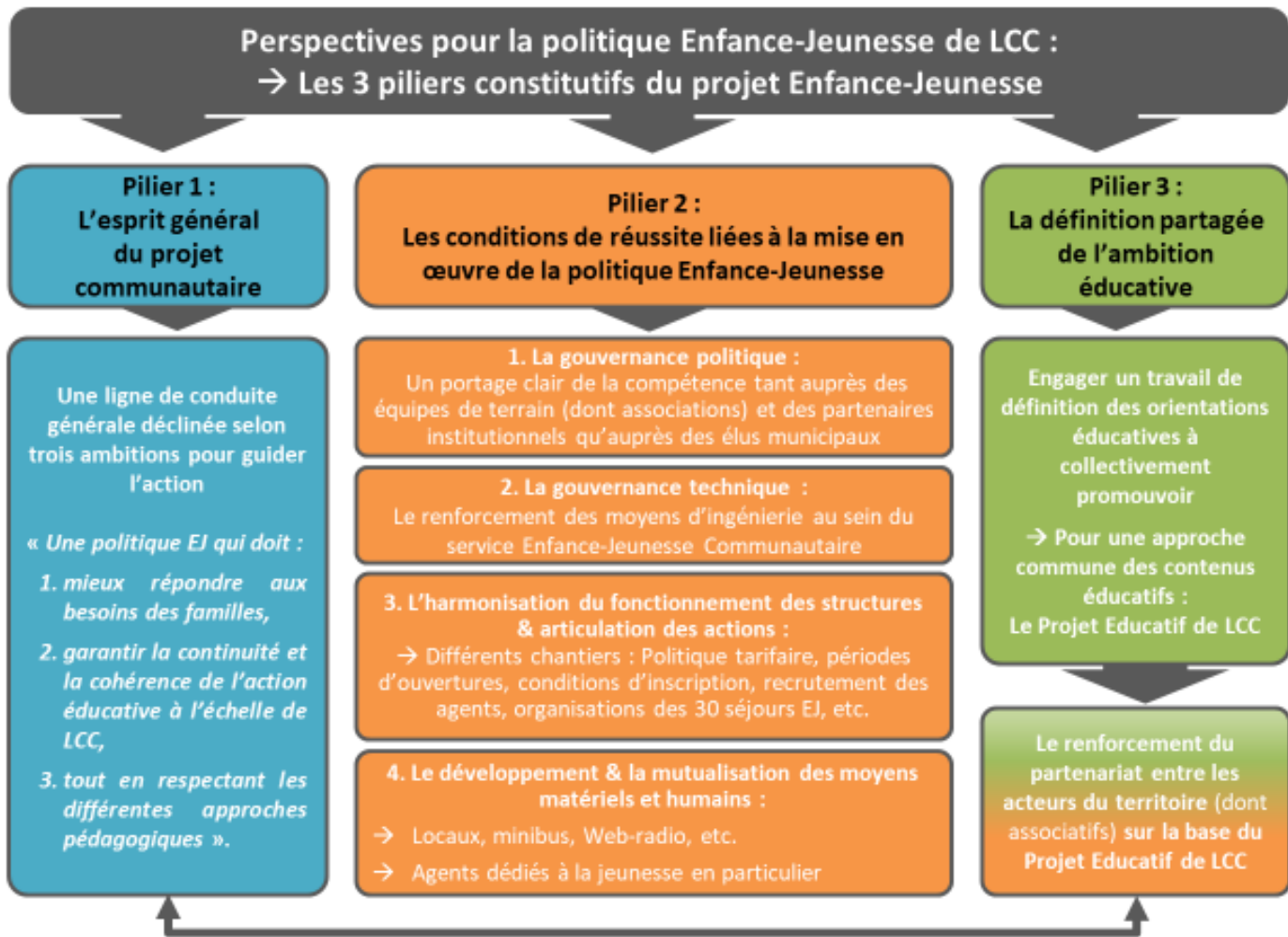
Au regard de ce contexte, la signature d'une CTG avec la CAF est apparue comme une opportunité pour construire un projet social de territoire et formaliser un partenariat entre la Caf et les collectivités sur les différents dispositifs de soutien aux familles.

Les enjeux de cette prise de compétences sont les suivants :

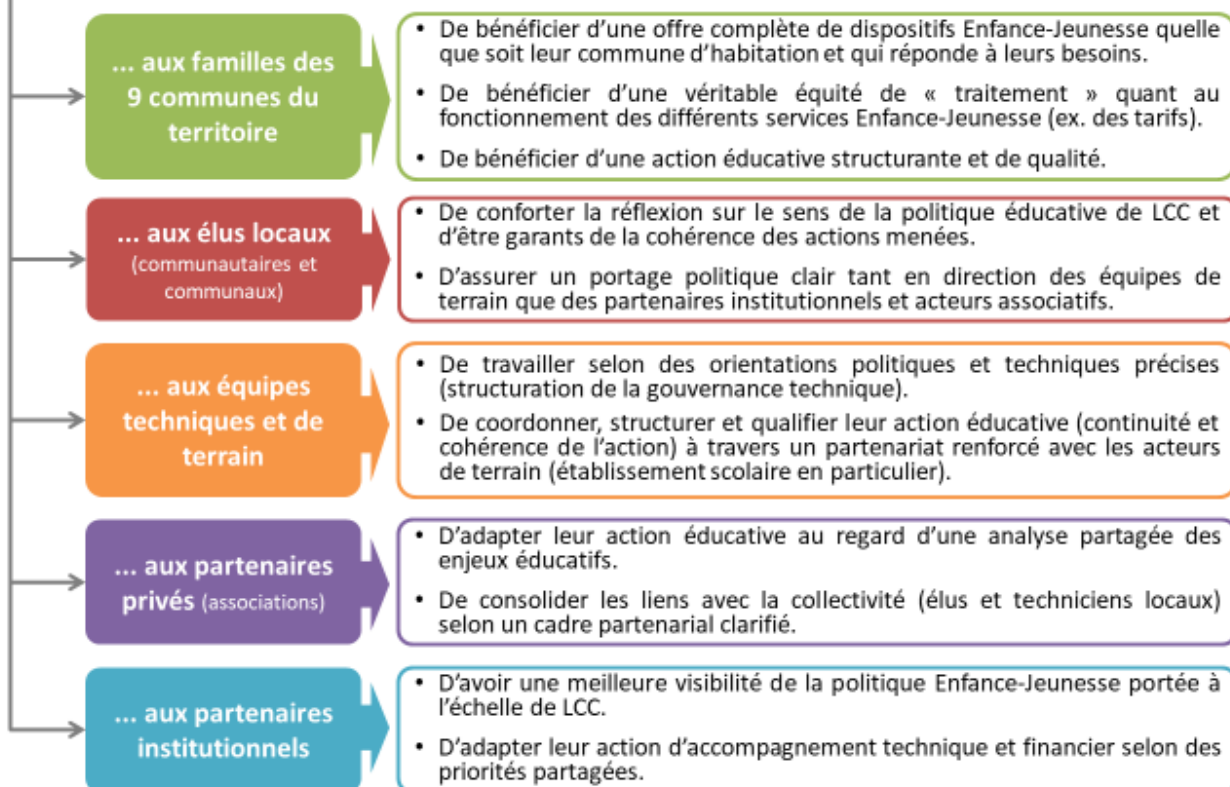
- Maintenir la qualité de service en respectant le mode de fonctionnement des structures existantes et en tenant compte des différents statuts des structures actuelles.
- Améliorer la cohérence par l'élaboration, d'un projet éducatif territorial, d'une organisation de service identique sur les différentes structures
- Améliorer l'accessibilité pour les familles, par une organisation de services supplémentaires, de transport, par l'élaboration d'une politique tarifaire unique
- Développer un service d'information jeunesse

A travers cette prise de compétence, la communauté de communes souhaite participer pleinement à la construction des individus que sont les enfants, les pré-adolescents et les adolescents.

Perspectives issues du diagnostic :



## In fine, un élargissement de la compétence Enfance-Jeunesse qui va permettre ...



14

## II. LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS SUR LE TERRITOIRE

### A. Les accueils de loisirs sans hébergement

Les Accueils de Loisirs accueillent les enfants dès lors qu'ils sont scolarisés jusqu'à 11 ans. Ils sont ouverts durant les petites vacances de d'hiver, de printemps, d'automne et au mois de juillet. Un service est proposé aux familles sur les périodes d'août et de Noël sur certains sites.

- **Les Accueils de Loisirs gérés par la communauté de communes :**
  - L'Accueil de Loisirs de Chasné sur Illet - Agrément 42 places
  - L'Accueil de Loisirs de Ercé près Liffré - Agrément 68 places
  - L'Accueil de Loisirs de Gosné - Agrément 48 places
  - L'Accueil de Loisirs de La Bouëxière - Agrément 166 places
  - L'Accueil de Loisirs de Liffré - Agrément 206 places
  - L'Accueil de Loisirs de Livré-sur-Changeon - Agrément 68 places
  - L'Accueil de Loisirs de Mézières-sur-Couesnon - Agrément 48 places
  - L'Accueil de Loisirs de Saint-Aubin-du-Cormier - Agrément 96 places

### B. Les Espaces Jeunes

Les espaces jeunes sont destinés aux pré-adolescents (scolarisés au collège) et aux adolescents jusqu'à 17 ans. Dans le cadre de la prise de compétence enfance jeunesse, une réflexion sur l'organisation des espaces jeunes et la mutualisation des moyens à destination de la jeunesse a été menée.

- **Les Espaces Jeunes gérés par la communauté de communes :**

- L'Espace Jeunes de Chasné sur Illet (agrément 24 places) est ouvert chaque après-midi durant les périodes de vacances (automne, hiver, printemps et juillet), le vendredi sur projet et le samedi de 14h à 18h30.
- L'Espace Jeunes d'Ercé près Liffré (agrément 12 places) est ouvert chaque après-midi durant les périodes de vacances (automne, hiver, printemps et juillet), le vendredi de 17h30 à 19h30 et le samedi de 14h à 19h
- L'Espace Jeunes de Gosné (agrément 16 places) est ouvert en journée durant les périodes de vacances (automne, hiver, printemps et juillet) et le vendredi de 17h30 à 19h30
- L'Espace Jeunes de La Bouëxière (agrément 24 places) est ouvert durant les périodes de vacances (automne, hiver, printemps, juillet et fin août) et les mercredis après-midi, le vendredi de 19h00 à 23h00, le samedi de 14h00 à 18h30
- L'Espace Jeunes de Liffré (agrément 36 places) est ouvert durant les périodes de vacances (automne, hiver, printemps, juillet et fin août) et les mercredis après-midi, le mardi, jeudi et vendredi de 15h00 à 19h00, le samedi de 14h00 à 18h30
- L'Espace Jeunes de Livré-sur-Changeon (agrément 12 places) est ouvert durant les périodes de vacances (automne, hiver, printemps et juillet) et les mercredis après-midi, le vendredi de 17h30 à 19h30
- L'espace Jeunes de Mézières Sur Couesnon (agrément 12 places) est ouvert durant les périodes de vacances (automne, hiver, printemps et juillet) et les mercredis après-midi, le vendredi de 17h30 à 19h30
- L'Espace Jeunes de Saint-Aubin-du-Cormier (agrément 36 places) est ouvert durant les périodes de vacances (automne, hiver, printemps, juillet et fin août) et les mercredis après-midi, le vendredi de 17h00 à 19h00, le samedi de 14h00 à 18h30

*Des temps dit « passerelle » à destination des enfants de CM2 sont également proposés par quelques espaces jeunes sur les mercredis matin ou sur les périodes de vacances.*

→ Le Service Info Jeunes (SIJ) de Liffré-Cormier, un partenariat privilégié avec les espaces jeunes

Depuis le 15 mars 2021, la communauté de communes est dotée d'un Service Info Jeunes.

C'est un lieu d'écoute, d'information, de conseils et d'expression des jeunes, gratuit et anonyme.

L'accueil peut se faire physiquement avec ou sans rendez-vous, par visio ou par téléphone, seul ou à plusieurs. Tous les sujets qui concernent les 15-25 ans peuvent y être abordés :

- Les études et la formation initiale, continue avec ou sans alternance
- L'emploi, les jobs et les stages
- L'engagement, le bénévolat, volontariat
- Les voyages vers l'Europe et l'international
- Le logement, le transport
- Les loisirs & les vacances
- Les droits
- La Santé

Le SIJ travaille en collaboration avec les espaces jeunes du territoire.

Ces derniers peuvent accueillir le SIJ au sein de leur structure sur des thématiques de leur choix. De même le SIJ peut solliciter les espaces jeunes pour une intervention ou un partenariat, à l'image du forum Job d'été ou du festival « La Dinguerie », dont le but est de valoriser les compétences et talents des jeunes, ainsi que les actions, dispositifs et services dont ils peuvent bénéficier sur le territoire.

Le SIJ promeut les différentes actions des espaces jeunes et inversement.

### III. LES OBJECTIFS EDUCATIFS

Notre projet repose sur des valeurs à transmettre aux enfants et aux jeunes. Ces valeurs constituent le socle sur lequel s'appuie notre action, à savoir : la citoyenneté, le respect, la solidarité, la parentalité et la tolérance.

Les objectifs qui ont été définis par la commission sont les suivants :

#### ○ Favoriser le bien-être, l'épanouissement et l'autonomie des enfants et des jeunes

Le terme de loisirs est primordial, l'enfant ou le jeune est là pour s'amuser, pour « passer du bon temps ».

Les services peuvent apporter une réponse à leurs besoins :

- Besoin intellectuel : découvrir les différents milieux, la musique, la littérature, le théâtre, le cinéma, la géographie, les sciences ...
- Besoin personnel : d'expression, le chant, la danse ...
- Besoin affectif et social : rencontrer les autres, découvrir le groupe, apprendre à respecter. Le centre de loisirs est un fabuleux outil d'apprentissage de la socialisation.

*Les objectifs :*

- Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant et du jeune par le développement des pratiques culturelles, artistiques, sportives et d'expression
- Respecter les rythmes de vie des enfants et des jeunes
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant et du jeune (initiative, créativité, prise de responsabilité)
- Développer la notion du « vivre ensemble », notamment sur les séjours, tout en associant les loisirs et le plaisir

#### ○ Amener les enfants et les jeunes à devenir des citoyens

La citoyenneté est une valeur qui vise à faire de chaque enfant et jeune des citoyens impliqués dans la vie locale, un citoyen conscient de ses droits et de ses devoirs et un éco-citoyen responsable, convaincu de son rôle dans la protection de son cadre de vie et de l'environnement en général.

*Les objectifs :*

- Favoriser l'apprentissage des règles de vie en collectivité et développer des projets autour des droits et devoirs du citoyen.
- Favoriser l'implication, la prise d'initiative et la prise de responsabilité des enfants et des jeunes
- Participer à la formation du citoyen en amenant l'enfant et le jeune à devenir responsable et respectueux de lui-même, des autres et de son environnement
- Développer les actions d'éco-citoyenneté

### ○ Développer la participation des familles

Il est d'usage de considérer que le temps de l'enfant et du jeune se décompose en 3 temps, un tiers temps famille, un tiers temps école et un tiers temps loisirs. Le développement de la participation des familles tend à proposer une réelle cohérence entre les différents temps éducatifs de l'enfant et du jeune et aussi à impliquer davantage les parents dans la vie des structures, qui est par essence un lieu de vie sociale.

*Les objectifs à promouvoir au sein des Accueils Collectifs de Mineurs :*

- Développer au sein des Accueils Collectifs de Mineurs des actions autour de la parentalité
- Favoriser l'accueil des familles au sein des structures et leur implication dans les projets de structures

### ○ Développer la solidarité territoriale

Par « solidarité territoriale », et par la volonté de renforcer l'attractivité de la communauté de communes, nous considérons la prise de compétence enfance jeunesse comme une opportunité pour, dans un premier temps, maintenir une qualité de service à destination de la population et dans un deuxième temps, se donner les moyens d'évoluer.

Ce nouveau service va nous permettre d'améliorer la dynamique territoriale dans le secteur de l'enfance et de la jeunesse à travers :

- des objectifs et des actions communs
- l'organisation de temps d'échange et de temps de formation pour les professionnels de l'animation du territoire
- la mutualisation des moyens humains et matériels.

*Les objectifs :*

- Favoriser la mise en place d'un réseau de partenaires locaux
- Développer la mise en œuvre de projets communs sur les différentes structures et sur l'ensemble du territoire
- Faciliter la mise en commun des moyens

### ○ Favoriser les échanges intergénérationnels

Les échanges intergénérationnels ont pour objectifs de permettre à toutes les générations (enfant, jeune, adulte, sénior) de se retrouver et de pouvoir pratiquer des activités adaptées ensemble. Ces échanges sont une richesse pour tous les participants. Chacun bénéficie de la transmission du savoir de l'autre.

*Les objectifs :*

- Développer des actions intergénérationnelles et favoriser les rencontres entre les différents publics

**Ces objectifs sont déclinés en annexe par fiche action, c'est-à-dire une description de l'action, les modalités de mise en œuvre, les moyens nécessaires et les critères d'évaluation.**



## IV. LES MOYENS

Pour mettre en œuvre ces objectifs sur le territoire, un travail sur l'harmonisation du fonctionnement des différentes structures est en cours :

- Grille tarifaire unique sur le territoire à compter de janvier 2021
- Période d'ouverture et de fermeture adaptées aux besoins des familles
- Documents administratifs communs à tous les accueils
- Logiciel de facturation commun et portail familles pour les ALSH
- Communication via le site internet de la communauté de communes
- Transfert ou mise à disposition du personnel d'animation à la communauté de communes

Des réunions pédagogiques régulières réunissent les équipes d'animation et de direction afin d'élaborer des projets communs, d'organiser les différentes périodes d'ouverture, et d'évaluer le fonctionnement des structures.

La communauté de communes a pour objectif de former tous ses animateurs. Cette politique de formation est accompagnée par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG). La BAFA territorialisé, mis en place tous les 2 ans, permettra de proposer aux jeunes du territoire à moindre coût, une découverte du métier d'animateur.

Afin de maintenir des relations de proximité entre les élus locaux et les familles, un élu référent sera nommé dans chaque commune. Son rôle sera de faciliter l'organisation entre les différents temps (scolaires, périscolaires et extrascolaires) qui ne sont pas tous de compétence communautaire, de faire le lien entre la communauté de communes et la commune dans le domaine de l'enfance jeunesse et de maintenir le lien social avec les habitants.

### *Matériel / Locaux :*

Les locaux municipaux sont mis à disposition de la communauté de communes via une convention. Les charges de fonctionnement (fluides, prestations techniques, maintenance des locaux, assurances, taxes foncières...) sont à la charge de la communauté de communes. Les dépenses d'investissement (mobilier, informatique ...) sont à la charge de la communauté de communes. Si l'utilisation est partagée une proratisation sera appliquée.

Afin de favoriser la mobilité des enfants et des jeunes et ainsi de faciliter le développement d'actions et de projets, l'acquisition de véhicules 9 places sera essentielle.

### *Financier :*

Un budget de fonctionnement annuel est attribué à chaque structure en fonction de leur capacité d'accueil et de leur projet.

## V. L'ÉVALUATION

### **Pourquoi évaluer ?**

D'une façon générale, une démarche d'évaluation consiste à mesurer et à analyser les effets d'une action. C'est aussi un outil d'aide à la décision qui favorise l'aptitude à coopérer.

L'évaluation permettra de mieux prendre en compte les difficultés rencontrées et leurs causes ou les facteurs de réussite et de capitaliser les acquis de l'expérience.

Les modalités d'évaluation sont déterminées entre l'organisateur et les directeurs de structures.

Une rencontre devra se tenir au moins deux fois par an avec les directeurs de structures, le directeur de service, les élus référents et la commission enfance jeunesse.

1. En janvier – Période de septembre à décembre
2. En octobre – Période de janvier à août

### **Pour tous les services :**

**Un rapport d'activité qualitatif et quantitatif annuel des services enfance jeunesse sera rédigé par les responsables.**